

à lui ravir la foi de ses pères," et que Léon XIII recommandait au clergé "de professer partout un juste respect pour la langue, les mœurs, les coutumes et les traditions particulières des peuples." Quoi de plus logique! La langue maternelle étant celle qui apporte la foi à l'intelligence humaine, et étant celle qui remue le plus délicieusement l'âme, est aussi la seule propre à entretenir la flamme de la foi et à inviter à la sanctification. On ne ressent une impression profonde, que quand c'est l'éloquence de la langue apprise sur les genoux de nos mères qui frappe à nos cœurs. De même on ne s'exprime jamais avec piété et émotion que dans la langue de notre enfance: elle est une partie de notre âme.

La préoccupation première des Irlandais, en prêtant activement main-forte aux orangistes, est-elle de prêcher le respect au pouvoir établi? Mais, une loi injuste n'oblige pas. Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes. Pas d'autorité sans justice. Un gouvernement, qui forfait aux principes élémentaires du droit naturel, autorise par le fait même ses sujets à lui résister. Les Irlandais devraient en savoir quelque chose, eux qui, durant des siècles, ont opposé une héroïque résistance aux asservisseurs de leur patrie.

Entrerait-il, par hasard, dans l'attitude des Irlandais, un désir sincère d'être utiles aux véritables intérêts canadiens-français et catholiques? Alors, nous n'aurions qu'à prier le Ciel de nous délivrer de tels amis qui, pour nous rendre service, malgré nous, nous lancent des pavés d'ours par la tête.

Il est inutile de vouloir, par des prétextes futiles, cacher la véritable raison de l'action irlandaise. L'animosité de race est au fond de cette guerre systématique à la langue française. On se rend compte que l'élément français augmente en nombre et en prestige dans Ontario; on constate qu'il constitue, d'après les statistiques, la force maîtresse du catholicisme dans la province. Comment lui pardonner un tel crime contre une race qui s'arroge un droit de domination, contre une race qui veut que l'influence canadienne-française, dans l'Eglise catholique, ne s'exerce pas en dehors de Québec, contre une race qui consent bien à ce que les Canadiens-français continuent de fournir des missionnaires pour les régions difficiles à évangéliser, mais qui prétend que les mîtres doivent échoir à ses illustres fils. Par son accroissement rapide, l'élément français ontarien renverse les calculs et visées ambitieuses des têtes dirigeantes du catholicisme de langue anglaise.

Inde irae.

CHARLES LECLERC.

Par monts et par vaux

LE RALLIEMENT.

Le Comité Permanent de la Langue française au Canada, comité constitué par le congrès à jamais mémorable de juin 1912, vient de lancer un appel en faveur de l'établissement d'un "Ralliement catholique et français en Amérique." Il s'agit de la création d'un rouage, propre à opérer la fédération morale des groupes et propre à munir le Comité Permanent, du nerf de la guerre. Car, il faut de l'argent, pour assurer la défense de notre langue.

Le Ralliement est accessible à tous les bons Canadiens-français. On peut s'y affilier de plusieurs façons, selon ressources et circonstances: institutions coopérantes, \$10 par an; fondateurs, \$25 par an; bienfaiteurs, \$10 par an; souscrip-

teurs, \$3 par an; participants, \$1; denier de la langue, 5 dons à \$1. sou des enfants, 1 à 5 sous par an

Il s'agit d'une œuvre à poursuivre, d'une œuvre nécessaire, pour la foi et pour la race.

Aussi nous espérons que nos conseils locaux et nos membres auront à cœur de faire partie du Ralliement.

Toute communication doit être adressée au Secrétariat général de la Langue française, à l'Université Laval, Québec.

L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA.

L'Union St-Joseph du Canada est une association catholique canadienne-française de bienfaisance.

Elle repose sur des bases solides, tant au point de vue des principes d'affaires qu'à celui de la charité chrétienne.

Elle est administrée avec sagesse et économie.

Elle a des taux avantageux.

Elle est un moyen de ralliement pour les Canadiens-français.

AU JOUR LE JOUR

FERME-NEUVE

(De "La Patrie" du 5 nov. 1913.)

M. E. A. B. Ladouceur, président de l'Union St-Joseph du Canada pour le district de Montréal, s'est rendu à Ferme-Neuve, le premier du mois courant, pour y installer les officiers d'un nouveau conseil qui promet beaucoup pour l'avenir. Déjà plus de cinquante membres ont compris l'importance qu'il y a d'appartenir à une société aussi puissante et aussi bien administrée que l'est l'Union St-Joseph du Canada. C'est que la population du nord est composée de braves et bonnes gens aimant leur nationalité et leur religion et comprenant ce que la prévoyance leur impose pour la protection de leur famille.



Rév. J. M. MARTIN,
Chapelain.
Conseil local de Ferme Neuve.

Ferme-Neuve est un des centres les plus prospères du comté de Labelle. Agréablement situé sur la Lièvre, ce riche cours d'eau qui agrmente et distribue ses faveurs sur un superbe chemin public qui s'étend de Mont-Laurier jusque-là, le village a prospéré énormément depuis quelques années. La culture y est en honneur, et les nombreux chantiers qui sont dans le voisinage donnent du travail en abondance durant la saison d'hiver.

Disons ici que le curé de Ferme-Neuve, le Rév. J. M. Martin, à largement contribué au progrès de sa paroisse. C'est un prêtre aussi dévoué qu'instruit et intelligent. Il aime ses paroissiens et

il en est aimé, et, digne successeur du Curé Labelle, auquel il ressemble physiquement, il sait coloniser en enseignant ce que la colonisation a de bon et de pratique. M. le curé est aussi un mutualiste, et il aide largement aux associations d'assurance mutuelle catholiques, en ne cachant pas sa prédilection pour l'Union St-Joseph du Canada.

C'est dans l'église même de Ferme-Neuve que M. Ladouceur a procédé à l'installation des officiers du nouveau conseil. Il a profité d'une nombreuse assistance, composée d'hommes, de dames et de jeunes gens, pour faire une intéressante conférence sur la mutualité, démontrant ses avantages au point de vue religieux, national et économique. Il a fait l'historique de la Société St-Joseph depuis 1863 jusqu'à nos jours, montrant ses débuts difficiles, sa persévérance héroïque dans cette province d'Ontario où toujours l'élément français et catholique a eu à lutter pour conserver ses privilèges et ses droits. L'orateur a fait connaître les progrès énormes de la société dans la province de Québec et dans presque toutes les parties du Canada.

M. le curé Martin a fait, après M. Ladouceur, un éloquent discours et a fortement encouragé ses paroissiens à se joindre à la St-Joseph.

M. le président local Joseph Lafontaine a aussi adressé la parole, puis l'assemblée s'est close par le tirage au sort d'une jolie montre en or offerte par M. le Dr Rochon, d'Ottawa.

La montre a été gagnée par M. Thinel, de Ferme-Neuve, et, certes, le sort, cette fois, a réussi à décerner la récompense au plus méritant.

Nous sommes heureux de publier les noms des officiers du nouveau conseil:

Chapelain: Rév. J. M. Martin, ptre-curé; *président,* Jos. Lafontaine; *1er vice-président,* Albert Thotte; *2e vice-président,* Chs. Ouellette; *Secrétaire,* Albert Thinel; *censeurs,* Joseph Courtemanche, Absalon Brunet et Gustave Sabourin; *visiteurs des malades,* Louis Clavel et Sinaï Robitaille. *Com.-ordonnateur,* Sylvain Desnoyers.

M. Ladouceur, à son retour de Ferme-Neuve, s'est arrêté à Mont-Laurier, où après avoir salué M. le curé Génier, il a présenté ses hommages au nouvel évêque, Mgr F. X. Brunet. Le distingué prélat a été on ne peut plus bienveillant, et après avoir parlé de son diocèse, dont il dit beaucoup de bien, il a dit toute l'affection qu'il avait pour l'Union St-Joseph du Canada.